

Mémoire pour la consultation publique concernant le renouvellement de l'attestation d'assainissement de la fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

Depuis la sortie du rapport de l'étude de biosurveillance en 2019, j'ai réalisé que vivre à Rouyn-Noranda pouvait être néfaste pour ma santé et celle de ma famille. 53-54
puisque la situation m'apparaissait intenable et que le statut quo me semblait impossible à conserver.

Au fil de nos recherches et lectures, nous avons compris les effets néfastes des émanations de la fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Nous sommes plus à risque de développer des cancers, nos enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Aucun doute dans nos esprits : les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont la cause principale. Mon étonnement et mon indignation ont atteint un niveau encore plus élevé lorsque j'ai compris que la situation était connue depuis près de 30 ans déjà, sans que personne n'intervienne de manière adéquate pour protéger la santé de la population et des travailleurs et travailleuses de la fonderie. Une sorte d'omerta a plané durant toutes ces années et de nombreuses personnes en ont payé le prix fort.

Je fais partie maintenant de ceux qui habitent en périphérie de Rouyn-Noranda, à la campagne. J'ai fui pour rejoindre les chanceux qui ne respirent pas d'air pollué tous les jours. 53-54 . Ma grande fille est née il y a 53-54 dans le quartier Sacré-Cœur, à moins de deux kilomètres de la fonderie. J'ai passé ma grossesse à cheval entre ce quartier là et le quartier Notre-Dame. Ma première fille fait partie des statistiques de bébés de faible poids à la naissance. Elle fait aussi partie des nombreuses personnes habitant la ville ayant des maladies endocriniennes. Coïncidence? Je l'ai cru très longtemps. Mais plus les nouvelles sortent, plus mes lectures avancent, moins j'en suis convaincue. Depuis que j'ai appris que la forme d'arsenic que rejette la fonderie est du trioxyde d'arsenic, 300 à 500 fois plus toxique que l'arsenic élémentaire, que les cerveaux des bébés à naître et des jeunes enfants sont particulièrement vulnérables à ses effets, que les effets neurotoxiques sont encore plus importants lorsqu'il y a présence d'une synergie avec d'autres métaux tels que le plomb, le cadmium, ce qui est le cas à Rouyn-Noranda, un grand sentiment d'horreur et de culpabilité m'a envahi. J'ai vécu ma première grossesse dans un milieu qui était dangereux pour mon bébé à naître!

Aucun facteur ne me prédisposait à avoir un bébé de petit poids et atteint d'une maladie endocrinienne congénitale. Absolument aucun.

Cependant, 53-54 , les émissions moyennes d'arsenic provenant de la Horne dépassaient les 100 ng/m³. La fonderie venait d'obtenir une attestation d'assainissement lui permettant d'aller jusqu'à 200 ng/m³ en moyenne annuellement. Nous savons aujourd'hui que toute concentration au-delà de 15 ng/m³ est dangereuse. La sortie de

l'annexe 6 du rapport de l'étude de biosurveillance, (deux ans après sa rédaction !) ne laisse planer aucun doute. Nos médecins nous l'affirment formellement et ils sont soutenus par le Collège des médecins et de nombreux autres professionnels de la santé. Si j'avais su... Si j'avais vécu ma grossesse ailleurs, est-ce que la situation aurait été différente ? Ma première fille serait-elle née en santé ? Aurait-elle eu une vie normale sans toutes ces visites à l'hôpital ?

Je ne le saurai jamais. Mais je vivrai avec ce doute toute ma vie maintenant ...

J'ai vécu à Rouyn-Noranda presque toute ma courte vie et j'adore ma ville. Je veux pouvoir y demeurer sans danger. Je souhaite que 53-54 puissent y vivre en santé toute leur vie, qu'elles puissent choisir d'y étudier et d'y fonder à leur tour leur propre famille sans douter comme je le fais maintenant. La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda.

Ce sont les raisons pour lesquelles je soumetts, dans le présent **mémoire**, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.
- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)

- Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle de ma famille et des gens que j'aime soient respectées.

Art. 53-54